

Fiche d'information sur la planification d'un mariage pendant la COVID-19

Le 3 mai 2022

Félicitations pour vos noces à venir! Cette fiche d'information est conçue pour vous aider à planifier votre mariage pendant la pandémie de la COVID-19. Elle vise à compléter les directives pour les lieux publics intérieurs pendant la COVID-19, y compris les églises, les salles de réunion et d'événement, les commerces de détail, les établissements de services personnels et les taxis (consultez le document en anglais [ici](#)), que vous devriez lire pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la sécurité qui ne sont pas inclus dans cette fiche.

Un des défis de la planification d'un mariage pendant la pandémie de la COVID-19 est que les restrictions et le nombre de cas peuvent changer rapidement. Il est donc important d'être flexible. Les attentes familiales ou culturelles peuvent devoir être ajustées pour protéger la sécurité des participants.

Les mesures de santé publique doivent inclure le fait de rester à la maison si vous êtes malade, de vous laver les mains et de couvrir votre toux et vos éternuements. Elles peuvent également comprendre la distanciation physique, le port d'un masque ou d'un couvre-visage et la présentation d'une preuve de vaccination.

N'oubliez pas que :

- Les restrictions peuvent changer avec peu de préavis.
- Les rassemblements extérieurs offrent de meilleures possibilités de distanciation physique et constituent le moyen le plus sûr de socialiser. Planifiez les événements à l'extérieur dans la mesure du possible, mais soyez conscient du risque de mauvais temps et ayez un plan b.

Collaboration avec les fournisseurs

- Collaborez avec vos fournisseurs pour prendre des décisions informées et éviter les risques. Les entreprises devraient se familiariser avec la page Web des Services de santé du Timiskaming pour les [lieux de travail et entreprises](#), [les communications de la COVID-19 aux entreprises](#), [les restrictions et mesures actuelles du gouvernement de l'Ontario](#) et [les restrictions des Services de santé du Timiskaming](#) qui s'appliquent à leur secteur d'activité.
- **Passez en revue vos contrats avec les fournisseurs et votre police d'assurance mariage.** Ces documents peuvent comprendre des renseignements sur les exigences supplémentaires en matière de gestion des risques de la COVID-19 et sur vos droits et responsabilités en cas d'annulation, de report ou de maladie.
- Faites preuve de gentillesse et de souplesse lorsque vous travaillez avec des fournisseurs. Les entreprises, y compris l'industrie du mariage, ont été touchées par la pandémie. Les restrictions provinciales et locales peuvent changer rapidement, cela est hors de contrôle de vos fournisseurs.

Port du masque

Les masques sont requis pour certaines personnes et ne peuvent pas être enlevés dans des lieux publics intérieurs, y compris pour manger et boire lors de mariages (sauf si le mariage a lieu dans une maison privée). Pour ces personnes, les masques ne peuvent pas être enlevés (même pendant les repas) dans les églises, les restaurants et les lieux de réunion et d'événement, qui sont considérés comme des lieux publics même lorsqu'ils sont réservés pour une activité privée.

- Pour les personnes dont les [symptômes](#) ont commencé ou qui ont obtenu un résultat positif au test de dépistage de la [COVID-19](#) au cours des 10 derniers jours.
- Pour les personnes qui sont des [contacts étroits](#) avec une personne atteinte de la COVID-19 ou qui vivent avec une personne malade.

Voyager

Les personnes qui se rendent à un mariage doivent connaître les restrictions de voyage dans les districts où elles se rendent. Lorsque vous réservez un voyage, tenez compte du fait que les restrictions peuvent changer avec peu de préavis. Pendant votre voyage, suivez les lignes directrices de la santé publique. Consultez [la page Web des recommandations de voyage des SST](#) pour obtenir des ressources sur les voyages à l'étranger et les exigences en matière de tests, ainsi que pour obtenir des ressources locales sur l'endroit où obtenir un test.

Plans de sécurité

- Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs au sujet des précautions qu'ils prennent face à la COVID-19 et demandez-leur s'ils ont un plan de sécurité relatif à la COVID-19. Si c'est le cas, demandez-leur de vous en faire part. Les plans de sécurité ne sont plus obligatoires pour les entreprises en Ontario.
- Envisagez de créer un plan de sécurité pour votre mariage en utilisant les ressources du plan de sécurité disponibles [ici](#).

Communiquer avec les invités avant l'événement

- Utilisez la technologie, comme un site Web de mariage ou les médias sociaux, pour informer vos invités des précautions que vous prenez pour assurer la sécurité de tout le monde.
- Informez les participants si des masques sont requis. Fournissez des masques supplémentaires au cas où les invités oublieraient, perdraient ou saliraient leurs masques.
- Demandez aux invités de rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien. **Si une personne qui prévoit assister à votre mariage, y compris le couple, présente des symptômes de la COVID-19, la personne malade doit rester à la maison et s'isoler, même si elle est entièrement vaccinée. Les personnes avec lesquelles elles vivent peuvent également être tenues de s'isoler. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.**

Modifier vos plans de mariage

- Créez un espace sécuritaire pour les membres de la famille et les amis qui sont immunodéprimés ou qui ont des niveaux de confort différents. En particulier, songez aux situations à risque plus élevé ou de situations où le port du masque n'est pas obligatoire comme chanter en groupe, manger et boire, et prendre des photos de groupe.
- La meilleure option consiste à vous préparer avec des membres de votre ménage seulement. Si vous vous préparez avec des personnes à l'extérieur de votre ménage, ne partagez pas d'articles personnels comme des brosses à maquillage.
- Envisagez de limiter le service d'alcool pour empêcher les invités de relâcher les mesures de distanciation physique.

Établir un plan b

Créez un plan b, qui peut comprendre une cérémonie plus petite ou virtuelle ou une date alternative au cas où une personne qui doit être présente à votre mariage (comme un membre du couple ou votre officiant) tombe malade.